

VILLE DE SOISSONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2018
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

DCM.2018/14 ANIMATIONS ET FESTIVITES – FÊTE DU HARICOT – TARIFS 2018 – MARCHÉ GOURMAND ET ESPACES DE VENTE

PÔLE : Cabinet du Maire

RAPPORTEUR : Edith ERRASTI

Soissons réunit toutes les forces vives de son territoire et des pays voisins, chaque année, le quatrième week-end de septembre, pour *la Fête du Haricot*.

Marché gastronomique, pavillon du haricot et de la gastronomie, grande parade, spectacles et animations, ...

Pour ce faire, il convient de définir des tarifs pour l'occupation du domaine public par des structures commerçantes et ceci exclusivement à l'occasion de la Fête du Haricot.

Compte tenu de ce qui précède, notre Assemblée est appelée à :

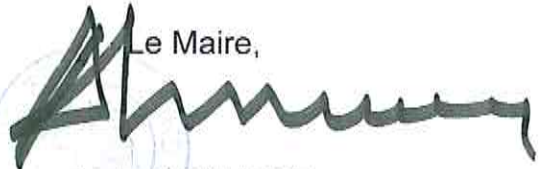
DECIDER de fixer les tarifs suivants :

Emplacement pour la durée de la fête (vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018) :

Identité	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Confréries	50 € la structure plein air de 9 m ²	50 € la structure plein air de 9 m ²
Commerçants	200 € la structure plein-air de 9 m ²	200 € la structure plein-air de 9 m ²
Restaurateurs & traiteurs	200 € la structure plein-air de 60 m ²	200 € la structure plein-air de 60 m ² cuisines de 18 m ² offertes
Foodtruck ou camion de vente à emporter	100 €	100 €
Chalets	100 €	100 €
Surface de vente en plein air	30 € le mètre linéaire	30 € le mètre linéaire

DIRE que les recettes seront perçues au chapitre 70.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.


Le Maire,
Alain CRÉMONT